



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 12731

Numéro SIREN : 802 739 078

Nom ou dénomination : A & M GASTRONOMY

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2014 sous le numéro de dépôt 54161



1405422203

DATE DEPOT :	2014-06-18
NUMERO DE DEPOT :	2014R054161
N° GESTION :	2014B12731
N° SIREN :	802739078
DENOMINATION :	A & M GASTRONOMY
ADRESSE :	72 rue Condorcet 75009 Paris
DATE D'ACTE :	2014/05/30
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	LISTE DES SOUSCRIPTEURS

A&M GASTRONOMY
Nom Commercial : aRoma
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5000 Euros
Siège social: 72 RUE CONDORCET 75009 Paris

État des souscriptions et des versements

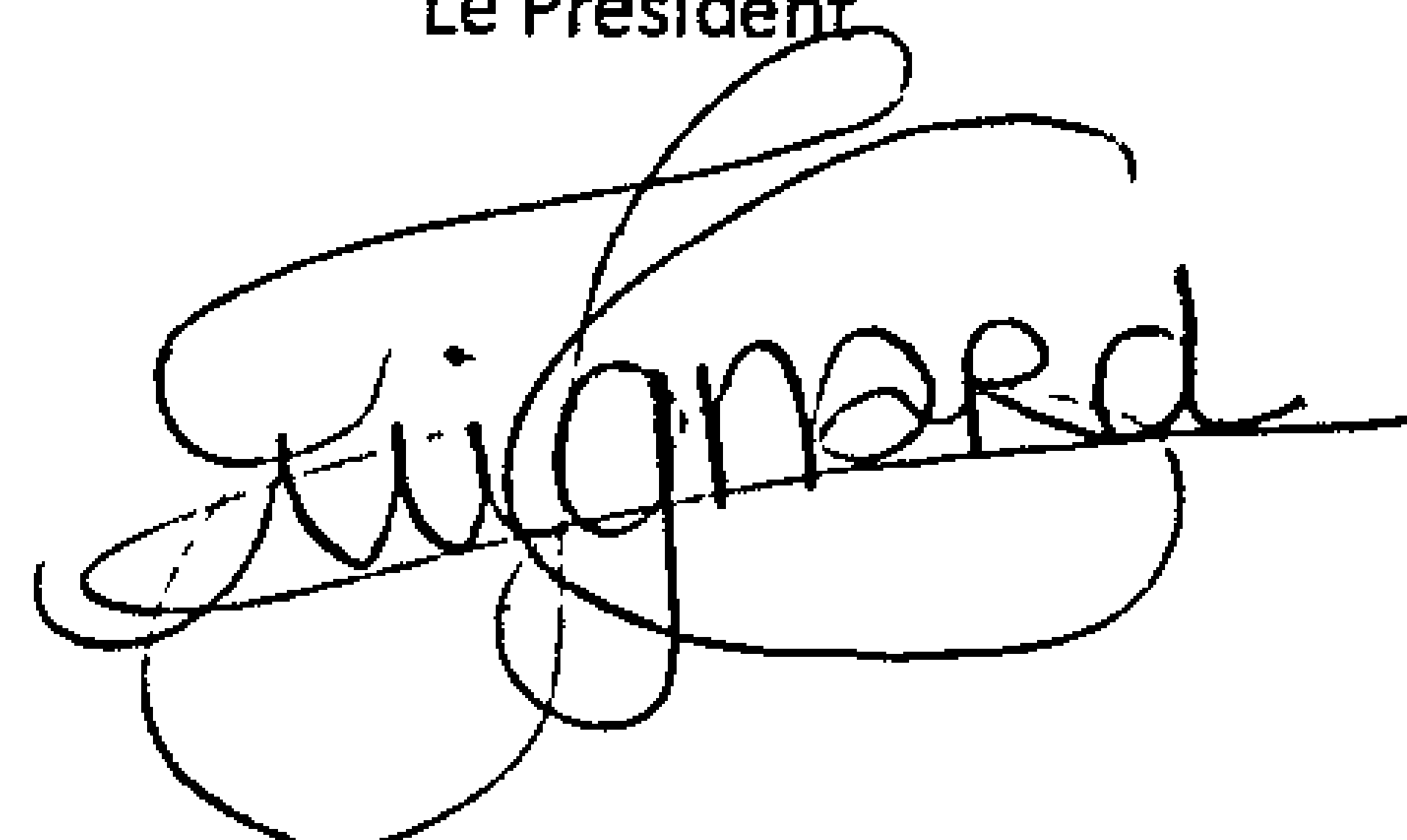
	Montant de l'apport en euros	Nombre d'actions attribuées en rémunération de l'apport	Montant libéré en euros lors de la création de la société
Mademoiselle GUIGNARD JULIE domiciliée 35 RUE DE L'ABBE GREGOIRE 75006 Paris	2750€ (deux mille sept cent cinquante euros)	2750* (deux mille sept cent cinquante)	2750€ (deux mille sept cent cinquante euros)
Monsieur CIVARDI MARCO domicilié 181 Avenue du Maine, 75014 Paris	1500€ (mille cinq cent euros)	1500* (mille cinq cent)	1500€ (mille cinq cent euros)
Monsieur GUIGNARD STEPHANE domicilié 19 chemin de Villeneuve 69130 ECULLY.	750€ (sept cent cinquante euros)	750* (sept cent cinquante)	750€ (sept cent cinquante euros)

*Valeur de l'action : 1€

Le présent état, qui constate la souscription de 5000 (cinq mille) actions de la société A&M GASTRONOMY, ainsi que le versement de la somme de 5000€ (cinq mille euros) correspondant au moins à la moitié du nominal desdites actions, est certifié exact, sincère et véritable par Mademoiselle GUIGNARD JULIE, associé fondateur et Président.

Fait à Paris, le 30/05/14 en 2 exemplaires

Le Président



-
- (1) L'Agence doit conse
 - (2) Cocher la case conc
 - (3) 1 exemplaire pour le

Société anonyme coopérative de
des textes relatifs aux Banques
Assurance sous le n° 07 022 54
www.nvespans.banquepopulaire

simple décision du P

ARTICLE 5 : EXERC

L'exercice social com
premier exercice déb
terminera le 31 août

Les nouvelles actions
souscription de la qu
inscrites en compte, a
modalités fixées par la

actionnariat s'il s'agit
prix offert et les princ

Dans le délai d'un m
actionnaires pour qu'e
actionnaires par écrit

La décision de la soci
recommandée avec de

En cas d'agrément, la
cession notifié à la soc

Si, dans une cession, la cession est projetée actions concernées ne Lorsque les actions se mois ou de les annule peuvent plus exercer qu'une clause d'agrém

À défaut d'exercice de réalisée mais seulem qu'une clause d'agrém

Lorsqu'une personne morale sont soumis à l'action civile et pénale que s'ils étaient des personnes physiques de la personne morale.

Le premier Président et les prochains présidents sont élus par des décisions collectives de la personne morale.

Le président est révoqué par une décision collective des membres du conseil d'administration.

conformément à l'article

Il exerce tous les pou
présents statuts aux
présents statuts des
toute personne de son

- dissolution de
- modification de
de commerce
statuts, la su
exclusion.

A l'égard des tiers, le
par les actionnaires
reconnus au Président
Sous réserve de ne
peuvent, sous leur ré
physique de leur choix
statuts.

intéressée et éventuellement
dommageables pour la

En présence d'un acte
conventions intervenu
les autres conventions
le contrôlant, un rapp
été désigné, un rappo

Conventions courantes

- La procédure
courantes et co

Si cette majorité n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité des représentants ou ayant droit de l'actionnaire qui doit être précédée d'une consultation écrite.

En principe, chaque associé peut désigner un mandataire. Toutefois, les deux époux, d'une part, et les associés en solidarité en cours de liquidation, d'une autre part, ne peuvent pas désigner de mandataire.

En cas de consultation écrite, les décisions sont prises à la majorité des représentants ou ayant droit de l'actionnaire qui doit être précédée d'une consultation écrite.

tiers et notamment le
signé par le président

Toutefois, les procès
discontinuité et parap
celles précédemment
interdite. Les copies e
par le président.

prive, reste en possession
Cette décision est de même
nature, l'objet de l'ac
tiers ou des formalités

ARTICLE 16 CONVOI

Quel que soit le mode
information préalable
informations leur per
soumises à leur appro
Pour chaque consultat
aux comptes quand il

registre des décisions

Cette décision peut é
président et sous rése
La décision collective
résultat de cet exercic

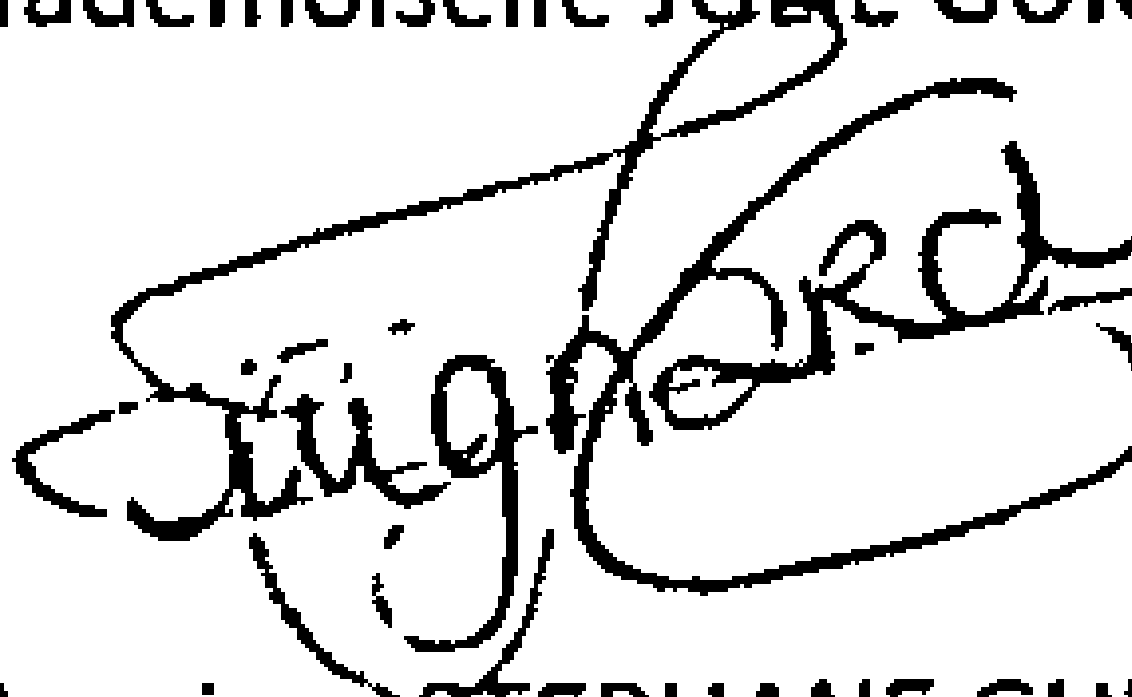
Sur le bénéfice de l'ex
d'un vingtième au m
prélèvement cesse d'é
social. Il reprend son
au-dessous de cette

président, régleme les pouvoirs.

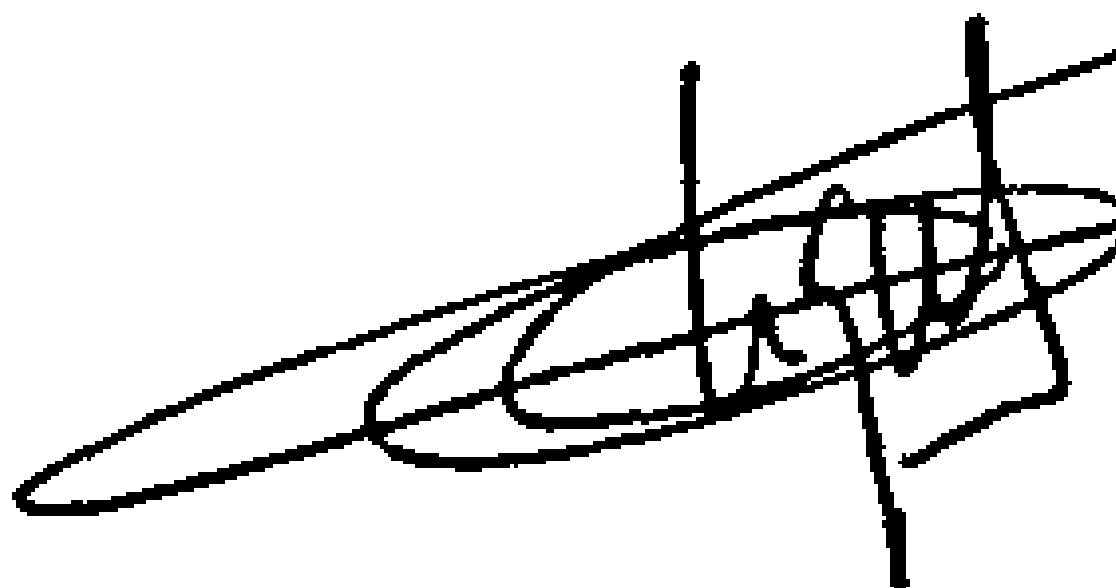
La nomination des liquidateurs, commissaires aux comptes, des pouvoirs légaux ou Le produit net de la et non amorti de leur dans le capital social. Les pertes, s'il en existe apports.

Fait à Paris le 30/01/2019
siège social et l'exécution

Mademoiselle JULIE GUI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julie Guigou". The signature is written in a cursive style with a large, looping "J" and "G".

Monsieur STEPHANE GUI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphane Guigou". The signature is written in a cursive style with a large, looping "S" and "G".